



Ma fille demande reconnaissance + nationalité américaine à père

Par **soie66**, le **12/04/2016** à **16:53**

Bonjour,

La situation va être un peu complexe à expliquer mais je vais essayer.

Ma fille née en France en 2001 n'a pas été reconnue par son père américain (Etats-Unis, étranger).

Je vous épargne les détails, mais il m'a quittée 2 jours avant le mariage en me laissant enceinte de 4 mois 1/2. Sans prévenir... Il a disparu.

Nous sommes restés en contact téléphonique jusqu'à la naissance de notre fille. Je l'ai appelé le matin même au départ pour la maternité. Il n'est jamais venu même si je lui payais le billet. Il m'a plusieurs fois écrit qu'il voulait venir la voir et n'est jamais venu. Il n'avait qu'à aller reconnaître cette enfant au consulat le plus proche avec son nom et sa date de naissance. Il savait tout cela et habite Washington DC (donc à côté de l'ambassade) et ne l'a jamais fait.

L'an dernier, elle a demandé à le rencontrer.

Je l'ai donc retrouvé (grâce à internet car nous n'avions plus de contact).

Ils ont échangé des mails puis se sont vus 2 fois depuis.

Ma fille demande qu'il la reconnaisse et qu'il lui donne la nationalité américaine et qu'il l'aide financièrement dans ses dépenses journalières.

Depuis sa naissance il n'a jamais envoyé d'argent.

Il a envoyé un colis pour presque tous les Noëls (sauf un) à la seule adresse qu'il avait : celle de mes parents. Au début avec un petit courrier puis seulement des "cadeaux".

Il m'avait attaquée au tribunal pour faire une prise de sang et exercer ses droits de père. "Ce n'est pas parce que notre relation sexuelle n'avait pas aboutie que je devais empêcher ma fille de voir son père" ! (sympa!)

Je n'avais qu'à signer un papier m'excusant de mon absence car je venais d'accoucher et il comprenait que je ne pouvais me déplacer et j'acceptais ainsi toutes décisions prises en mon absence.

Pour moi, cette proposition n'était pas acceptable.

J'ai alors consulté 3 avocats et ils m'ont conseillé les deux mêmes voies : ne pas répondre à cette demande car elle n'émanait pas d'un tribunal français ou accepter en le faisant payer pour préjudice moral et physique.

J'ai choisi la solution de m'occuper seule de ma fille.

Depuis, je vis avec un homme qui aime cette fille comme la sienne.

Je ne sais pas quoi faire.

voudrais que mon compagnon reconnaisse ma fille, ou l'adopte. Adoption plénière ou simple ? Nous pensions à simple pour laisser la place de père au père génital...
Quelles sont mes possibilités ? Chacun de ces choix entraînent quelles conséquences ?
Est-il possible pour elle d'obtenir ce qu'elle veut c'est-à-dire être reconnue par cet homme et obtenir la nationalité américaine ?
Elle voudrait aussi porter nos 3 noms : le mien qui est le nom qu'elle porte depuis sa naissance, celui de mon compagnon, et celui de son père. Mais je pense que cela n'est pas possible. Que peut-elle choisir si elle est reconnue par l'un et adoptée par l'autre ?
D'ailleurs est-il mieux qu'elle soit adoptée par mon compagnon et reconnue par son père ou inversement ?
Puis-je demander au père de ma fille une indemnisation pour avoir élevé seule notre fille ? Car pour moi cela passe aussi par l'argent représentant une partie ou tout de la pension qu'il aurait dû me payer... Trop facile de venir après tant d'années sans rien en échange...
Lui, bien sûr semble avoir une autre histoire à raconter... en tout cas sur son absence depuis toutes ces années. Mais il ne me l'a pas expliquée. Je suppose qu'à partir du moment où je n'ai pas accepté ce "waver" alors il a pensé que je serai contre toute démarche venant de lui... Et que je l'aurai empêché d'être père. Chose que je ne pouvais pas faire, puisque, je le sais, il est le père de cet enfant. Et que toute prise de sang le démontrerait. Mais il aurait aussi dû être un père de cœur (comme chacun de ces pères qui reconnaissent leur enfant à la seule vue de celui-ci) avant de chercher à savoir s'il était père de sang...
J'espère ne pas avoir fait trop dans le misérabilisme...
Merci pour vos conseils.